

Zeitschrift: Mitteilungsblatt der Schweizerischen Parkinsonvereinigung = Magazine d'information de l'Association suisse de la maladie de Parkinson = Bollettino d'informazione dell'Associazione svizzera del morbo di Parkinson

Herausgeber: Schweizerische Parkinsonvereinigung

Band: - (1989)

Heft: 16

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Conseils

Chères lectrices, chers lecteurs,

Après que tous les membres du comité se sont présentés, c'est maintenant le tour de la secrétaire centrale. Pour beaucoup d'entre vous, je ne suis plus une inconnue: soit que nous nous soyons déjà rencontrés lors d'une réunion, soit que nous ayons déjà parlé ensemble au téléphone.

En fait, de quoi s'occupe une secrétaire centrale?

Monsieur Ries a déjà évoqué mon travail quotidien dans le magazine d'information n° 12, ce qui m'occupe dans le secrétariat central, et j'en fais moi-même le compte rendu lors des assemblées générales et dans nos rapports annuels. Bien entendu, de nouvelles tâches surviennent toujours: ainsi, pour la première fois cette année, l'organisation d'une action de vacances pour des patients parkinsoniens. Vous trouverez l'annonce avec les renseignements nécessaires page 14. Ou encore le recrutement des membres: nombreux sont les couples qui au début étaient des membres doubles, et qui ne versent cette année qu'une seule cotisation. Dommage! En effet, seule une association forte pourra bien représenter et défendre vos intérêts. Si vous connaissez des patients ou des proches qui ne sont pas encore membres de l'Association suisse de la maladie de Parkinson, encouragez-les tous à adhérer!

Qu'est-ce qui m'occupe encore mis à part les tâches quotidiennes? Tous les soucis et les difficultés qu'occasionne une maladie chronique. Tout ce que j'apprends au téléphone, par courrier ou lors de rencontres personnelles: des patients qui sont très seuls, des patients qui ont tout juste la force de suffire à leurs besoins, des proches qui, impuissants, soutiennent leur partenaire dans sa dépendance croissante, des proches qui parfois n'ont plus la force d'assurer les soins... Mais j'ai aussi des nouvelles de patients et de familles qui ont appris à s'adapter à la nouvelle situation et à vivre avec la maladie. Or, vous le savez bien, cela n'arrive pas du jour au lendemain. C'est pourquoi je pense qu'une association de patients doit en premier lieu être fondée sur l'entraide et l'effort personnel. Que ce soit au sein des groupes autogérés, dans des échanges d'informations, ou au travers du magazine d'information. D'où l'appel lancé pour que vous nous parliez de vos hobbies. Si nous rassemblons suffisamment de réponses, nous voudrions faire une exposition de vos travaux à la prochaine assemblée générale. En outre, je ne cesse de me demander quelles sont les tâches générales que pourraient encore entreprendre l'Association de la maladie de Parkinson pour aider quelqu'un ici ou là, ou bien pour faciliter son quotidien? A quels niveaux pourrions-nous renforcer notre coopération avec d'autres institutions sociales? Quelles sont les priorités à fixer? Qu'y a-t-il d'urgent à résoudre? Et qu'est ce qui peut attendre? Vos réponses au questionnaire des membres (magazine d'information n° 14) guideront le comité et le secrétariat central. Des indications pour la poursuite du travail et le développement de l'Association seront examinées à la fin des séances du comité.

Ensuite, reste au secrétariat central de concrétiser les idées et les propositions.

Mais «toute bonne chose doit se faire attendre», c'est pourquoi nous vous demandons d'être compréhensifs et nous vous remercions de votre active coopération.

J'ai confiance en la poursuite de notre bonne collaboration.

Sincèrement vôtre,

Lydia Schiratzki-Grassi

Assemblée générale 1990

Veillez déjà réserver la journée du samedi 12 mai 1990, et cinquième anniversaire de notre association à Bâle. Vous êtes cordialement invités à participer à un programme spécial festif.

Nous aimerions organiser une exposition d'œuvres artisanales, de tableaux ou autres réalisations de nos membres dans le foyer. Thème de l'exposition: «La créativité au quotidien». Si vous désirez exposer une de vos réalisations, prenez contact avec Madame Schiratzki au secrétariat central (tél.: 01 984 01 69, le matin).

Impressum

Herausgeber/Editeur/Editore
Schweizerische Parkinsonvereinigung
Association Suisse de la maladie de Parkinson
Associazione svizzera del morbo di Parkinson
Postfach 8128 Hinteregg

Redaktion/Rédaction/Redazione
F. Fröhlich-Egli (ff), L. Schiratzki-Grassi (schi), W. Mattes

Übersetzungen/Traductions/Traduzioni
C. Gachies, G. Kohler

Layout
R. Diener

Druck und Satz/Impression et composition/Stampa
Reinhardt Druck AG, Basel, im Auftrag von
F. Hoffmann-La Roche & Co. AG, Pharma Schweiz, Basel
Erscheint 4× jährlich/Paraît 4× par an/4 pubblicazioni annue

Auflage/Tirage/Tiratura
3700 Ex.

Die Nr. 17 erscheint im Januar 1990
Le n° 17 paraîtra fin janvier 1990
Il n° 17 esce in gennaio 1990